

AIR LIQUIDE TUNISIE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2017

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à l'article 25 des statuts, pour vous entretenir des résultats obtenus par votre Société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2016, soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice, vous donner lecture des rapports de vos Commissaires aux Comptes et vous tenir informés de la situation de nos affaires.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ :

Contexte économique :

L'économie tunisienne a connu en 2016 :

- Une croissance toujours faible du PIB de 1.1% en 2016 contre 0.8% en 2015,
- Une nouvelle baisse de la production industrielle de 0.5% contre une baisse de 2.4% en 2015,
- Une inflation de l'ordre de 4.2 % à fin 2016 contre 4.9% en 2015,
- Une dépréciation du Dinar vis-à-vis de l'Euro de 9.5% et du Dollar américain de 15%.

Faits marquants :

- Une année sans accident avec arrêt chez Air Liquide.
- Une augmentation du résultat d'exploitation de 8% par rapport à la même période de l'exercice 2015,
- La réussite de l'audit de renouvellement des certifications Qualité Environnement ISO 9001 & 14001 (mai 2016) pour la 17ème année consécutive.
- La réussite de l'audit de suivi 2 de la certification FSSC 22000 sur la sécurité des denrées alimentaires octobre 2016 (Aligal 2 vrac)
- La poursuite des programmes d'efficacité qui ont permis de compenser la hausse des coûts et notamment de l'énergie et des matières premières.

Ventes :

- *Ventes de la Société :*

Le Chiffre d'Affaires global réalisé par votre Société est de 28 702 KDT en baisse de 3% par rapport à celui de 2015.

Le résultat net de votre Société s'établit à 6 264KDT contre 7 750KDT pour l'exercice précédent, en baisse de 19%.

Messieurs les Commissaires aux Comptes vous feront l'analyse détaillée des différents postes des états financiers au 31 décembre 2016.

Composition du Groupe et actionariat :

Les principaux actionnaires possédant directement dans ALT plus de 5% de participation et de droits de vote sont :

- Air Liquide International, 59.11%
- Groupe Banque de Tunisie, 23.66.%
- Groupe Banque Nationale Agricole, 11.10%

La société contrôle les 3 filiales suivantes :

- Air Liquide Tunisie Services (ALTS) est une société anonyme régie par la loi 91-44 du 13 juillet 1991 sur le commerce de distribution. Elle a été créée le 15 juin 1992 avec un capital de 750 000 dinars, détenu à concurrence de 99,992% par Air Liquide Tunisie. Son activité est la commercialisation des gaz industriels et médicaux, de matériel de soudage et de matériel médical.
- Air Séparation Tunisie est une société à responsabilité limitée au capital de 50 000 dinars divisé en cinq mille parts de dix dinars chacune. Elle a comme activité la vente et la location de matériel de santé à domicile. Le capital de la société est détenu à hauteur de 99.99% par la filiale Air Liquide Tunisie Services.
- Air Liquide SPECNA est une société à responsabilité limitée au capital de 150 000 dinars divisé en mille cinq cents (1 500) parts sociales de cents dinars (100) chacune. La participation de la société Air Liquide Tunisie Services est de 1/3 du capital social de SPECNA. L'activité de la société est la production de gaz spéciaux.

Ventes consolidées du groupe Air Liquide Tunisie :

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Air Liquide Tunisie s'élève à 73 654 KDT, en hausse de 5.2% par rapport à 2015.

Le chiffre d'affaires consolidé s'analyse de la façon suivante :

Industriel : (Hors export) 46 217 KDT en hausse de 5% :

- Gaz : 40 420 KDT en hausse de 4.7%
- Matériel de soudage : 5 797 KDT en hausse de 6.2%

Santé : (Hors export) : 25 340 KDT en hausse de 4.5% :

- Gaz : 13 922 KDT en baisse de 3.8%
- Matériel médical 7 883 KDT en hausse de 19.2%
- Domicile : 3 535 KDT en hausse de 11.6%.

Export : 2 098 KDT en hausse de 23%.

Les ressources humaines du groupe en Tunisie

Au 31/12/2016 le groupe Air Liquide Tunisie compte 235 personnes dont 51 femmes, soit 22% de l'effectif.

Conforme à la démarche stratégique du groupe pour la mixité, le respect de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes a fait l'objet en Tunisie d'actions constantes visant à augmenter de manière significative la part des collaboratrices au sein de l'entreprise. En outre, Air Liquide Tunisie fête chaque année, depuis 9 ans, la Journée mondiale de la femme le 8 mars. Dans cet univers industriel et technique, la Journée de la Femme est l'occasion de reconnaître la valeur de nos collaboratrices.

La politique de rémunération et d'évolution des collaborateurs

La rémunération versée aux collaborateurs est déterminée en fonction du poste occupé, des conditions du marché local, de l'équité interne et de leur performance dans le respect des législations applicables. Elle se compose généralement d'un salaire de base auquel peuvent s'ajouter des éléments de rémunération complémentaires.

La part variable de la rémunération est attribuée à certaines catégories de collaborateurs afin de récompenser leur performance. Celle-ci dépend en principe de plusieurs paramètres tels que les résultats du Groupe, les résultats de l'entité et la performance individuelle, mesurée d'un point de vue à la fois quantitatif et qualitatif. Air Liquide Tunisie encourage ainsi la coopération de chacun et sa contribution aux résultats globaux.

- L'entretien individuel annuel

En 2016, 95 % des salariés d'Air Liquide Tunisie ont bénéficié d'un entretien individuel d'évaluation de leur performance avec leur manager.

Cette démarche permet de contribuer au développement des compétences mais aussi d'encourager l'évolution professionnelle des collaborateurs.

- Les entretiens de carrière

La performance des collaborateurs est suivie et mesurée chaque année au cours des entretiens que tout collaborateur doit avoir avec sa hiérarchie, mais aussi au cours des entretiens de carrière qui doivent permettre à chacun d'échanger avec la Direction des Ressources Humaines locale sur une perspective de développement de carrière à plus long terme.

- La mobilité

Véritable moteur de la croissance du Groupe, Air Liquide encourage la mobilité géographique et professionnelle des collaborateurs dans l'ensemble des pays où il est présent. La mobilité correspond à la capacité et à la volonté d'un collaborateur de changer de métier ou de localisation géographique, dans son pays ou à l'étranger, pour répondre aux besoins de l'entreprise et pour réaliser son développement personnel.

La mobilité permet à l'entreprise de capitaliser sur le savoir-faire développé dans les différents métiers et de diffuser une culture d'entreprise commune. Elle permet également aux collaborateurs de bénéficier d'opportunités de carrière.

Développer les compétences de nos collaborateurs

- L'intégration des salariés

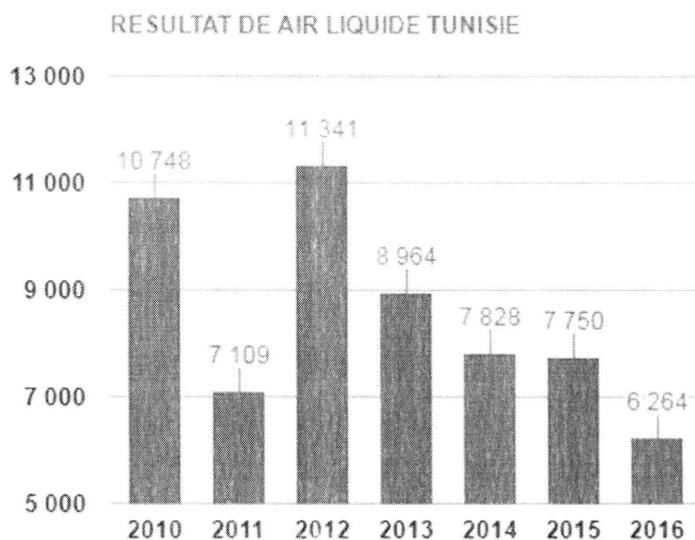
Dans le cadre de sa politique de recrutement, Air Liquide Tunisie accueille chaque année de nouveaux collaborateurs en provenance d'autres sociétés du Groupe ou de l'extérieur. Ces nouveaux embauchés bénéficient d'un programme d'intégration qui repose sur un parcours personnalisé, une journée d'intégration au sein d'un site d'exploitation, des points de situation réguliers et un accès à un espace personnalisé ressources humaines. L'intégration est non seulement au niveau local mais aussi au niveau du groupe grâce aux formations offertes en e-learning (LMS : Learning Management System) et aux formations organisées par Air Liquide Université.

- La formation

Air Liquide Tunisie porte une attention particulière à l'évolution des compétences et à la formation de ses collaborateurs. La formation fait partie intégrante du développement de l'entreprise. Cette démarche répond à l'exigence de performance de l'entreprise, ce qui permet d'améliorer la satisfaction de ses clients. Elle participe également à la préservation de la santé et de la sécurité des collaborateurs. Air Liquide Tunisie fait notamment bénéficier ses collaborateurs des formations organisées au sein du groupe par Air Liquide Université.

- Les actions de formation réalisées en 2016 ont concerné 184 personnes (soit 78% de l'effectif) totalisant 13 heures de formation par personne et par an.

Evolution des résultats d'AIR LIQUIDE TUNISIE au cours des dernières années



Distribution des dividendes (dividende au titre de l'année 2016 proposé à l'Assemblée Générale du 13 juin 2017)

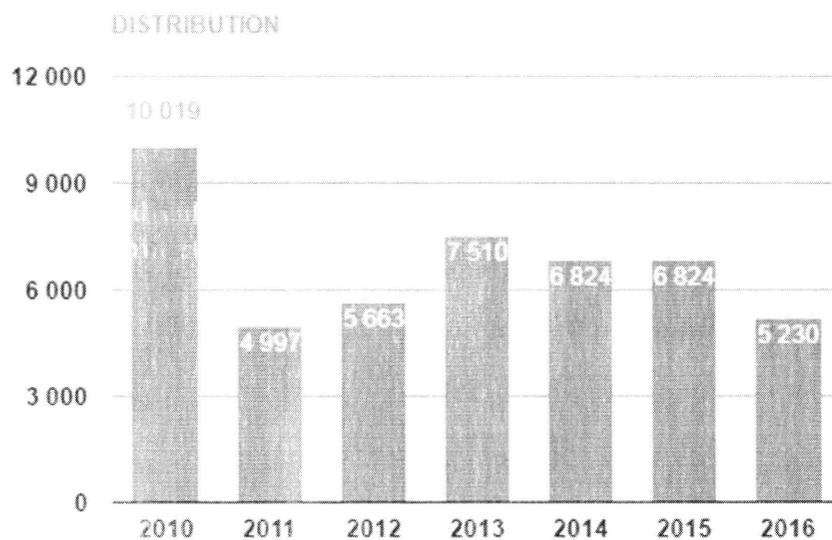


Tableau d'évolution des capitaux propres ainsi que des dividendes versés au titre de l'année précédente:

| Données en dinars tunisiens | Capital Social | Réserves Légales | Autres Réserves | Fonds Social | Subventions d'investissements | Compte Spécial D'investissement | Résultat de l'exercice | Total |
|---------------------------------------|----------------|------------------|-----------------|--------------|-------------------------------|---------------------------------|------------------------|------------|
| Solde au 31/12/2015 avant affectation | 34 117 750 | 3 280 555 | 924 851 | 13 811 | 1 239 588 | 0 | 7 750 071 | 47 326 625 |
| | | | | | | | | 0 |
| Réserves légales | | 131 220 | | | | | -131 220 | 0 |
| Autres réserves | | | -504 699 | | | | 504 699 | 0 |
| Fonds Social | | | | 100 000 | | | -100 000 | 0 |
| Compte Spécial d'Investissement | | | | | | 1 200 000 | -1 200 000 | 0 |
| Dividendes distribués | | | | | | | -6 823 550 | -6 823 550 |
| | | | | | | | | 0 |
| Solde au 31/12/2015 après affectation | 34 117 750 | 3 411 775 | 420 151 | 113 811 | 1 239 588 | 1 200 000 | 0 | 40 503 075 |
| Résultat de l'exercice 2016 | | | | | | | 6 284 358 | 6 284 358 |
| Autres Variations 2016 | 1 218 475 | | -18 475 | -61 030 | -304 252 | -1 200 000 | | -365 282 |
| Solde au 31/12/2016 avant affectation | 35 336 225 | 3 411 775 | 401 676 | 52 781 | 935 336 | 0 | 6 264 358 | 46 402 152 |

Les conditions d'accès à l'Assemblée Générale et la gouvernance de l'entreprise

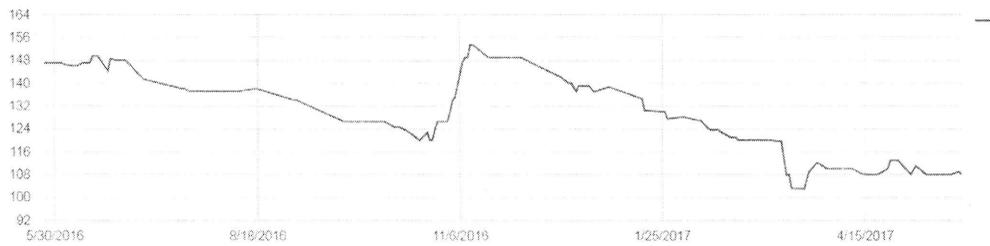
Tout actionnaire désirant prendre part aux Assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte-dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée de deux ans.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur, suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou la survenance d'une incapacité juridique, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, le remplacer pour la période restant à courir du mandat de son prédécesseur. Cette nomination est soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Dans le cadre de la loi relative au renforcement de la sécurité financière (loi 2005-96 du 18 octobre 2005), le Conseil d'Administration a créé en 2006 un Comité permanent d'Audit. Le Comité d'Audit est composé de trois membres désignés parmi les membres du Conseil d'Administration et se réunit au moins une fois par an pour examiner la situation du contrôle interne de la société (développement du contrôle interne, planification, réalisation et suivi des audits). Les Commissaires aux Comptes sont invités à participer à ces réunions et à communiquer leurs remarques.

Evolution des cours de bourse depuis la dernière Assemblée Générale



Selon les statuts de la société (article 34) concernant l'affectation des résultats, « le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre des réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux fixés,
- Les sommes affectées aux réserves constituées en exécution d'une délibération de l'Assemblée Générale,
- Les sommes reportées à nouveau.

Le reliquat est réparti entre les actionnaires. La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social ».

Les résultats de votre Société permettent au Conseil de proposer pour chacune des actions existantes au 31 décembre 2016, soit un nombre de 1 413 449 actions, un dividende brut de 3,700 DT.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice soit 6 264 358,126 DT de la façon suivante :

| | |
|--|----------------------|
| Bénéfice de l'exercice | 6 264 358,126 |
| Résultats reportés | - |
| Total à répartir | 6 264 358,126 |
| Répartition | |
| Réserves légales | - 121 847,500 |
| Sous-total 1 | 6 142 510,626 |
| Autres Réserves antérieures | 401 676,309 |
| Sous-total 2 | 6 544 186,935 |
| Réserves pour réinvestissements exonérés | - 1 135 000,000 |
| Fonds Social | - 50 000,000 |
| Autres Réserves | - 129 425,635 |
| Dividendes | - 5 229 761,300 |
| Solde | - |

| |
|--|
| Bénéfice de l'exercice 6 264 358,126 DT |
|--|

| |
|--|
| Dividendes 5 229 761,300 DT |
|--|

Madame Bénédicte Levinson, Messieurs Hadi Moussavi, Bertrand Saraux, Emmanuel Dehan, Didier Prola et Rémi Frenzt ont informé le conseil d'Administration de leur décision de démissionner de leurs mandats d'Administrateur. Le Conseil a accepté leurs démissions et a remercié Madame Bénédicte Levinson, Messieurs Hadi Moussavi, Bertrand Saraux, Emmanuel Dehan, Didier Prola et Rémi Frenzt pour l'intérêt particulier qu'ils ont porté à Air Liquide Tunisie et leurs fortes contributions au développement de la société.

En application de l'article 16 des statuts de la société, le Conseil d'Administration soumet à l'Assemblée Générale Ordinaire l'approbation de la cooptation de Madame Nathalie Grenache, Messieurs Matthieu Bohl, Férid Benmansour, Paul Froment et Laurent Langellier en tant qu'Administrateurs de la société pour la durée restante des mandats de leurs prédécesseurs.

Monsieur Chékib Noura a fait part au Conseil d'Administration de sa décision de ne pas demander le renouvellement de son mandat d'Administrateur.

Le Conseil d'Administration remercie chaleureusement Monsieur Chékib Noura pour son engagement et son importante contribution au développement de la société depuis plus de 30

ans.

Les mandats d'Administrateurs de Messieurs Mohamed Habib Ben Saad, Matthieu Bohl, Férid Benmansour et Paul Froment ainsi que le mandat de la Banque Nationale Agricole viennent à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Ces Administrateurs étant rééligibles et acceptant le renouvellement de leurs mandats, nous vous proposons une résolution en vue de leur réélection.

Le Conseil propose de renouveler les mandats de Messieurs Mohamed Habib Ben Saad, Matthieu Bohl, Férid Benmansour et Paul Froment ainsi que celui de la Banque Nationale Agricole pour une durée de 2 ans.

Le Conseil soumet enfin à l'Assemblée Générale une résolution relative aux opérations et conventions entrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.